

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS (EXTRAIT)

Délibération N : CA/2024/03/2/01

Le 28 mars 2024, le Conseil d'administration de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse s'est réuni à 14 heures 00, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, sur convocation adressée aux membres le 18 mars 2024

Collège des Conseillers départementaux			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Valérie SIMONET			Pouvoir de Valérie BERTIN
	Catherine DEFEMME		Pouvoir à Valéry MARTIN
Jean-Luc LEGER			Pouvoir de Philippe BAYOL
	Philippe BAYOL		Pouvoir à Jean-Luc LEGER
Valéry MARTIN			Pouvoir de Catherine DEFEMME
Nicolas SIMONNET			

Collège des Communes, EPCI et OPCL			
Présents	Représentés	Absents	Observations
		Stéphane DUCOURTIOUX	
Laurence CHEVREUX			
	Patrick MOUNAUD		Pouvoir à Jean-Claude PARNIERE
Jean-Claude PARNIERE			Pouvoir de Patrick MOUNAUD
	Valérie BERTIN		Pouvoir à Valérie SIMONET

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

- Eric MATHE, Directeur,
- Catherine GAGNANT, Assistante de Gestion administrative et de Direction

Le quorum fixé par l'article 13 des statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse étant atteint, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

La Présidente, rappelle que le Conseil d'administration entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif.

La Présidente, présente les éléments financiers du compte de gestion de l'année 2023, Ceux-ci sont concordants avec ceux issus du compte administratif de cette même année.

Ils s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023	1 842.14 €	854 052.60 €	855 894.14 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice 2023	23 529.14	819 643.99 €	843 173.13 €
Résultat de l'exercice 2023	21 687.00 €	- 34 408.61 €	- 12 721.61 €
Reprise du résultat de l'exercice 2022	-8 058.28 €	284 466.47 €	276 408.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 628.72 €</b>	<b>250 057.86 €</b>	<b>263 686.58 €</b>

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport N°CA/2024/03/2/01,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Approuve le compte de gestion 2023,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

**ADOPTÉ :** *Votants : 10 10 pour 0 contre 0 abstention*

*En application des dispositions de l'article L. 5511-1 du CGCT, cette décision est exécutoire de plein droit.*

Ainsi fait et délibéré  
La Présidente,

Valérie SIMONET